



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 49
• suppléés : 2
• représentés : 7
Votants : 56

Date de la convocation :
30 Mars 2018
Secrétaire de séance :
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 5 Avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 Mars 2018, s'est réuni à LE QUESNEL sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur VAN OOTEGHEM de Monsieur LEVASSEUR, Monsieur DERLY de Madame PREVOST, Monsieur DRAGONNE de Madame FLAMANT, Madame HALL de Madame BLONDEL, Monsieur DOVERGNE de Monsieur MAROTTE et Monsieur SZYROKI de Monsieur CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Représentée par Monsieur DERLY), FLAMANT (Représentée par Monsieur DRAGONNE), BLONDEL (Représentée par Madame HALL), Messieurs DURAND (Représenté par Madame BLIN), LEVASSEUR (Représenté par Monsieur VAN OOTEGHEM), CLEMENT (Représenté par Monsieur SZYROKI), MONTAIGNE, SUIN

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs FRANCELE, DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, PICARD, BIECKENS et REMY

OBJET : ADOPTION DES RESTES A REALISER

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la nomenclature M14 applicable,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017, réglant d'office le Budget Primitif 2017 de la CCALN et validant le Compte Administratif 2016 de la CCVN ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2017 relatives aux décisions modificatives n° 1 aux Budgets Primitifs 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 relatives aux décisions modificatives n° 2 aux Budgets Primitifs 2017 ;

Le Vice-Président explique que les Restes à Réaliser doivent être adoptés par le Conseil communautaire. Il rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue est obligatoire (L 2342-1 du CGCT).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu

- En dépenses de fonctionnement, ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice,
- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire
- En dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice,

En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2018 lors du vote du Budget.

Le montant des dépenses et des recettes d'investissement à reporter ressortent aux montants détaillés en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide d'adopter les états des restes à réaliser détaillés en annexe,
- Autorise le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état,
- Dit que les écritures seront reprises dans les budgets de l'exercice 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

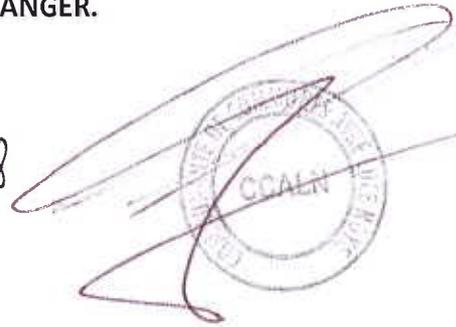
Fait et délibéré le 5 AVRIL 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...

09.04.18



DEPENSES					
RESTES A REALISER BUDGET GENERAL					
Article	Opération	Tiers	Objet de la dépense	Justificatifs	Montant
21318	vestiaires Sourdon	Vandenberghes	LOT 1 : solde des travaux réalisés au jour de l'arrêt chantier	Facture n° 2017/03/3524	11 964,12
21318	OTSI	AVANTI	LOT 06 : carrelage et faïence	Acompte 2 / Certificat de paiement Maîtrise d'œuvre	5 789,09
21318	OTSI	AVANTI	LOT 06 : carrelage et faïence	Acompte 3 / Certificat de paiement Maîtrise d'œuvre	444,16
21318	OTSI	SPIE	LOT 4 : électricité	Acompte 3 / Certificat de paiement Maîtrise d'œuvre	6 079,02
21318	OTSI	AM3D	LOT 03 : Cloisons doublage et menuiseries intérieures	Acompte 5 / Certificat de paiement Maîtrise d'œuvre	508,16
21318	OTSI	AM3D	travaux supplémentaires Habillage lanterneau désenfumage	facture n° 170721	2 244,00
21318	OTSI	AM3D	travaux supplémentaires Bloc porte TGBT Rampe d'accès PMR	facture n° 170624	2 706,60
21318	OTSI	Salomon Griffoin	LOT 07 : Peintures et sols souples	Acompte 7 / Certificat de paiement Maîtrise d'œuvre	1 701,08
21318	OTSI	Salomon Griffoin	travaux supplémentaires / devis 1706102	facture n° 20170747	2 617,60
21318	OTSI	Salomon Griffoin	travaux supplémentaires / devis 1705086	facture n° 20170702	865,33
21318	OTSI	Salomon Griffoin	travaux supplémentaires / devis 1705079	facture n° 20170676	18,91
21318	OTSI	Salomon Griffoin	travaux supplémentaires / devis 1612189	facture n° 20170673	76,34
21318	OTSI	Salomon Griffoin	travaux supplémentaires / devis 1612189	facture n° 20170654	534,71
2031	FOOT TENNIS	OSMOSE	Maîtrise d'œuvre / Foot Tennis	facture n° 1608274	17 904,60
2031	FOOT TENNIS	BANCILHON	Maîtrise d'œuvre / Foot Tennis	facture n° 1608274	12 978,48
2031	PLUI	QUARTIER LIBRE	AMO Plui		6 600,00
2128	Plan de gestion AVRE	AMEVA	Délégation de compétence Plan de gestion AVRE 2016-2020 part travaux aménagement	titre exécutoire 262	4 744,40
2158	Centre Aquatique ALMEO	CARDI EAU	Acquisition Aquabike	2017-1594	4 453,20
2041412	VOIRIE	Commune AILLY SUR NOYE	fonds de concours carrefour		102 542,00
2182	acquisition véhicule électrique	QUEUDET RENAULT		délibération Bureau 29.11.2017 et facture 025991	11 897,76
TOTAL					196 669,56
RESTES A REALISER BUDGET ANNEXE LUCE					
2128	Plan de gestion LUCE	AMEVA	Délégation de compétence Plan de gestion LUCE 2016-2020 part travaux aménagement	titre exécutoire 261	3 609,60
TOTAL					3 609,60
RESTES A REALISER BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS					
2031	déchèterie Ailly sur noye	EVIA	Maîtrise d'œuvre	situation n° 6	180,00
TOTAL					180,00
RESTES A REALISER BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
2182	acquisition véhicule électrique	QUEUDET RENAULT		délibération Bureau 29.11.2017 et facture 025954	13 099,15
TOTAL					13 099,15
RESTES A REALISER BUDGET ANNEXE ZAC AILLY SUR NOYE					
2313	Hôtel d'entreprises	ORANGE	desserte hôtel d'entreprises	facture 217221000070	3 240,48
2031	Hôtel d'entreprises	DEKRA	contrôle technique	facture 1273827	1 754,40
2313	Hôtel d'entreprises	COTE PEINT	peinture sol cellule 3	facture 11708011	15 600,00
2013	ambu 2000	SCREG / ESPACES VERTS DU VAL DE NOYE	lot 1 : VRD		600,00
2313	Hôtel d'entreprises	CYNERGIE	électricité cellule 1	facture 20170344	6 261,60
TOTAL					27 456,48

RECETTES					
RESTES A REALISER BUDGET GENERAL					
Article	Opération	Tiers	Objet de la dépense	Justificatifs	Montant
1321	Folleville	ETAT - DRAC	mise en sécurité et réhabilitation	Arrêté préfectoral du 30.10.2012	28 550,00
1328	OTSI	FIPHP	accessibilité	délibération Comité national	15 653,00
1322	OTSI	Région Hauts de France	réaménagement des locaux en OT et école de musique	Arrêté du 01.12.2016	43 500,00
1322	SGEP	Région/FEDER	Shéma directeur des Eaux Puviales	convention attributive 12.01.2017	16 378,05
1328	SGEP	Agence de l'Eau	Shéma directeur des Eaux Puviales		13 650,00
1328	Chapelle Villers aux Erables	Fondation du Patrimoine	Rénovation du mur d'enceinte	Courrier de versement	19 722,60
TOTAL					137 453,65
RESTES A REALISER BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS					
1328	déchèterie Ailly sur noye	ADEME	renovation complète	accord ADEME contrat n° 1438C0177	49 806,50
TOTAL					49 806,50

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
10 AVR. 2018
ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Budget Annexe - ZAE d'Ailly sur Noye	2018.05.04.01	/
DELIB. : BP 2017 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes	2018.05.04.02	/
DELIB. : Adoption des restes à réaliser 2017	2018.05.04.03	/
DELIB. : Engagement, liquidation et mandatement des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs	2018.05.04.04	/
DELIB. : Débat d'Orientation Budgétaire 2018	2018.05.04.05	/
DELIB. : SPANC - Règlement de service	2018.05.04.06	/
DELIB. : SPANC - Tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif	2018.05.04.07	/
DELIB. : Convention de dépôt des CEE - TEPCV entre la CCALN et les communes ayant déposés un dossier	2018.05.04.08	/
DELIB. : Caserne de la Gendarmerie d'Ailly sur Noye - Avenant au bail administratif	2018.05.04.09	/
DELIB. : Avance sur participation CCALN 2018 - Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin	2018.05.04.10	/

Fait à Moreuil, le 9 AVRIL 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.